

RAPPORT DE LA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION

(Hobart, Australie, du 24 octobre au 4 novembre 2005)

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 La vingt-quatrième réunion annuelle de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique s'est tenue à Hobart (Tasmanie, Australie), du 24 octobre au 4 novembre 2005, sous la présidence de Seo-Hang Lee (République de Corée).

1.2 Vingt-trois des 24 membres de la Commission sont représentés : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, Communauté européenne, République de Corée, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Italie, Japon, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fédération de Russie, Suède, Ukraine et Uruguay. La Pologne n'y est pas représentée.

1.3 Les autres Parties contractantes, la Bulgarie, le Canada, la Finlande, la Grèce, l'île Maurice, les Pays-Bas, le Pérou et le Vanuatu, ont été invitées à assister à la réunion à titre d'observateurs. La Grèce, l'île Maurice, les Pays-Bas et le Pérou y ont assisté.

1.4 Les îles Cook, qui ont déposé leur instrument d'adhésion à la Convention auprès du Dépositaire (l'Australie) le 20 octobre 2005, ont également assisté à la réunion.

1.5 L'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP), la Coalition sur l'Antarctique et l'océan Austral (ASOC), la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCSBT), la Commission baleinière internationale (CBI), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT), la Commission océanographique intergouvernementale (COI), la Coalition des opérateurs légaux de légine (COLTO), le Comité pour la protection de l'environnement (CPE), la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS), l'Agence des pêches du Forum (FFA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Comité scientifique pour la recherche antarctique (SCAR), le Comité scientifique sur la recherche océanique (SCOR), l'Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est (SEAFO), le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SPC), l'Union mondiale pour la nature (UICN) et la Commission pour la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central ont également été invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs. L'ACAP, l'ASOC, la CBI, la CCSBT, la COLTO, la CPE, l'OAA, la PNUE, le SCAR, la SEAFO et l'UICN y assistent.

1.6 Il avait été décidé l'année dernière d'inviter à CCAMLR-XXIV, en tant qu'observateurs de Parties non contractantes, l'Angola, le Belize, la République populaire de Chine, la Colombie, l'Indonésie, le Kenya, Madagascar, la Malaisie, le Mexique, le Mozambique, le Panama, les Philippines, Sao Tome et Principe, les Seychelles, Singapour, St-Vincent et les Grenadines, la Thaïlande et le Togo, pays reconnus pour l'intérêt qu'ils portent à la pêche ou au commerce de *Dissostichus* spp. (CCAMLR-XXIII, paragraphe 18.1). La République populaire de Chine est représentée à la réunion.

1.7 La liste des participants figure à l'annexe 1 du présent rapport et la liste des documents présentés à la réunion, à l'annexe 2.

1.8 Le président accueille tous les participants et notamment les îles Cook.

1.9 Le président fait remarquer que la CCAMLR entretient des relations de longue date avec le gouvernement de l'Australie, Dépositaire de la Convention, l'Etat de Tasmanie et la ville de Hobart. La Commission attend avec grand plaisir le moment de sa réunion annuelle en raison notamment de l'accueil chaleureux et de l'hospitalité que chacun sait apprécier et du magnifique immeuble du nouveau siège.

1.10 Le président a ensuite l'honneur de présenter Monsieur William Cox, gouverneur de la Tasmanie.

1.11 William Cox souhaite aux délégués la bienvenue à Hobart et en Tasmanie. En s'adressant à eux, il explique que, pour lui, cette occasion est particulièrement remarquable, du fait que la réunion de la CCAMLR se déroule au siège même de cette organisation. Il considère qu'il est tout à fait opportun que ce bâtiment historique abrite désormais une organisation reconnue comme leader mondial dans le domaine de la gouvernance des océans et de la gestion durable des ressources naturelles qu'ils renferment.

1.12 William Cox explique que chaque année, quand la CCAMLR fait le bilan de ses accomplissements et met à profit, pour l'avenir, les leçons qu'il en a tirées, elle ne cesse de progresser dans sa lutte contre le fléau qu'est la pêche illicite, non déclarée et non réglementée avec, entre autres, la mise en œuvre d'un système centralisé de contrôle des navires et la création d'un système électronique de documentation des captures. En outre, des progrès sont réalisés pour tenir compte de l'écosystème dans la gestion de la pêcherie de krill et réaliser diverses initiatives scientifiques visant à renforcer les connaissances sur lesquelles sont fondés les avis de gestion soumis à la Commission.

1.13 Particulièrement remarquable est le Symposium CCAMLR organisé par l'Australie et le Chili, lequel présentait une occasion unique d'évaluer, dans un dialogue franc et ouvert, la manière dont la CCAMLR assume ses responsabilités. Non seulement ce Symposium était opportun, il était également un bon indicateur de l'attitude "saine" adoptée vis-à-vis du progrès, ainsi que la reconnaissance de la flexibilité indispensable face aux circonstances toujours changeantes. Pour cette raison, il importe de réaliser que les conclusions du Symposium seront examinées dans le contexte d'un examen international de plus en plus minutieux du fonctionnement des Organisations régionales de gestion de la pêche.

1.14 William Cox explique que, par son mode de pensée innovateur et ses actions progressistes, la CCAMLR a probablement, plus que nombre d'autres organisations du même type, progressé dans l'atteinte efficace de ses objectifs. Le fait que la CCAMLR et tout un chacun qui lui est associé sont souvent montrés en exemple de meilleure pratique internationale dans le domaine de la gestion des ressources naturelles est, sans l'ombre d'un doute, un témoignage du fait que l'organisation doit bien savoir "comment s'y prendre" et qu'elle est une source de fierté pour toutes les personnes qui lui sont rattachées.

1.15 William Cox rappelle ce qu'il considère depuis longtemps, à savoir que les Parties contractantes à la CCAMLR ont fort à offrir du fait de leur expertise institutionnelle et scientifique ainsi que de leur responsabilité institutionnelle à l'égard d'une quantité

impressionnante de données vitales sur les ressources de l'océan Austral. Il est peut-être justifié de déclarer que, comme nombre d'autres organisations de Hobart menant des activités en rapport avec l'Antarctique, la CCAMLR contribue grandement à la synergie scientifique qui caractérise le Système du Traité sur l'Antarctique. Avec le COMNAP, le secrétariat de l'ACAP et le CRC antarctique de l'université, la CCAMLR jouit d'une excellente réputation en Tasmanie en tant qu'institution au potentiel éducatif considérable en matière d'Antarctique. Il est de ce fait particulièrement pertinent qu'elle ait élu domicile dans le bâtiment de la plus ancienne école de l'État.

1.16 William Cox adresse à la Commission tous ses vœux de réussite pour cette vingt-quatrième réunion.

Ouverture du site du nouveau siège de la CCAMLR

1.17 Le président souhaite la bienvenue à Alexander Downer, ministre des Affaires étrangères de l'Australie, à Ian Macdonald, sénateur et ministre australien de la Pêche, des Forêts et de la Conservation, à Lara Giddings, membre du parlement et ministre du Développement économique et des Arts de la Tasmanie, ainsi qu'aux autres invités à l'occasion de l'inauguration du nouveau siège de la CCAMLR. Il rappelle que, sur bientôt 25 années d'existence de la CCAMLR, c'est la première fois que cette organisation peut accueillir sa réunion annuelle dans ses propres murs.

1.18 Alexander Downer insiste sur l'importance que l'Australie attache à ses responsabilités, en qualité de pays-hôte de la CCAMLR et dépositaire de la Convention CAMLR (voir annexe 6). Il souligne la haute estime dans laquelle la Commission est tenue tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale et ce, particulièrement à l'égard de son approche unique fondée sur l'écosystème et sur le principe de précaution et des efforts qu'elle déploie pour lutter contre la pêche INN. Alexander Downer explique, par ailleurs, que l'inauguration du nouveau siège de la CCAMLR a pour lui, une dimension personnelle car son père, dans sa jeunesse, fréquentait l'école Hutchins.

1.19 Alexander Downer dévoile une plaque commémorative et déclare ouvert le siège de la CCAMLR.

1.20 En remerciant Alexander Downer, le président annonce Lara Giddings.

1.21 Lara Giddings indique que le gouvernement tasmanien est très fier du fait que Hobart soit la ville-hôte de trois organisations importantes sur l'Antarctique, y compris la CCAMLR (voir annexe 6). A ce sujet, elle considère que, le fait d'avoir placé le nouveau siège dans un site historique et bien connu renforce l'engagement continu du gouvernement tasmanien, et le soutien de ce dernier envers la CCAMLR depuis de nombreuses années. En conclusion, Lara Giddings informe la Commission que le gouvernement tasmanien a passé un accord avec le gouvernement australien pour veiller à ce que le projet de relocation de la CCAMLR dans son nouveau siège devienne une réalité et pour qu'à l'avenir, ce dernier continue de bénéficier d'un soutien financier à l'égard de son loyer.